

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2023

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, M. ZBORALA Bernard.

**ABSENTS :** M. BIAD Brahim (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme MOUMIN Manon (M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), M. EJNER Pascal (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : Mme Martine ASTIER

**6. Convention constitutive de groupement de commandes entre la commune de Boisseuil et le conseil départemental de la Haute-Vienne concernant l'achat de matériel de bibliothèque.**

A l'occasion du lancement d'un futur marché d'acquisition de produits de bibliothèque en groupement de commandes, le conseil départemental de la Haute-Vienne propose à la commune de Boisseuil d'intégrer sa convention constitutive de groupement de commandes.

Intégrer ce groupement permettrait à la commune de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels négociés pour l'achat de produits destinés à l'équipement de documents de bibliothèque sans avoir aucune obligation d'achat.

Le conseil départemental serait le coordonnateur du groupement et procéderait à ce titre à la mise en concurrence, sur la base d'un cahier des charges commun tenant compte des besoins de chaque membre, au choix du prestataire et à la signature et notification du marché.

La commune de Boisseuil communiquera ses bons de commandes au conseil départemental et suivra directement ses commandes et le paiement avec le prestataire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de produits destinés à l'équipement de documents de bibliothèque,**
- **d'autoriser le Maire à signer tout document devant intervenir dans le cadre de ce groupement de commandes avec le conseil départemental de la Haute-Vienne,**
- **de confier au représentant du conseil départemental de la Haute-Vienne le rôle de coordonnateur ainsi que la gestion de la procédure et la signature des marchés au nom du groupement susvisé,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

